St Jean de Védas, le 07/06/2022

50, rue Théophraste Renaudot
Résidence Parc Saint Jean, Bât. 1 RdC
34 450 St Jean de Védas
Tel : 04 67 02 88 61
Mail : comitebridgelr@wanadoo.fr

Compte-rendu réunion Conseil Régional du 03 06 2022

Assistaient à la réunion : Présidente : Josée Mazas, Vice-président responsable compétitions : Thibault Delmas-Sirven, Vice-président responsable Communication et Développement : Jean Charles Olivan, Trésorier : Luc Pannetier , Trésorière adjointe : Corine Bonnet, Secrétaire général : Frank Subecz , Secrétaire générale adjointe : Claudette Caussignac, Membres : Charles Bédier, Jean-François Jullien, Annick Le Bervet, Antoine Stivala ; Directeur des compétitions : Diane Olivan ;

Etait excusé : Jean-Jacques Rouvière.

La Présidente ouvre la séance à 12h55.

1°) Validation des propositions de la Commission des Compétitions

❶ Toutes les propositions de la Commission sont soumises au vote du Conseil Régional.

Décisions : Les propositions de la Commission des compétitions du 3 juin 2022 sont toutes validées à l'unanimité des présents par 11 voix « POUR » :

➲ Les finales de comité en simultané du Senior Mixte x2 Honneur et Excellence sont déplacées au 10/01/2023 et la finale de comité du Trophée de France au week-end des 22/23 avril 2023.

➲ Le Conseil régional valide le rajout de la possibilité d'un caddy pour l'arbitrage de séances avec 16 tables et 6/7 donnes avec mi-temps.

➲ Le Conseil régional valide une subvention à chacun des 3 clubs organisant la finale nationale en simultané de la Coupe des clubs (Montpellier Comédie/La Bridgerie/La Grande Motte) pour prendre en charge le paiement des arbitres, sur la base d'une journée (2 séances, 238 €).

➲ Le Conseil régional valide la mise en place d'un **Challenge du soir** pour les clubs du LR, sur **10 séances** le soir, à partir de 19 h 00 minimum, avec la prise en compte des **5 meilleurs résultats** pour établir un classement individuel par club. Ce challenge sera doté, pour chaque club, de PP pour les 1ère et 2ème séries (5PP pour le 1er, 4PP=2nd, 3PP=3ème, 2PP=4ème, 1PP=5ème) et de PE pour les 3ème et 4ème séries (total à définir). Les joueurs pourront participer dans plusieurs clubs et bénéficier éventuellement plusieurs fois de points.

➲ Le Conseil régional valide la mise en place d'un **SEC 2022/2023** pour les clubs du LR, sur **20 séances** à partir de novembre 2023 (4 lundis, 4 mardis, 4 mercredis, 4 jeudis, 4 vendredis) avec la prise en compte des **8 meilleurs résultats** pour établir un classement individuel par club. Le classement sera établi avec la nouvelle méthode proposée par Jean-Charles Olivan.

➲ Le Conseil régional confirme qu'il n'y aura pas de Challenge LR sur la saison 2022/2023.

➲ Le Conseil régional confirme le nombre prévisionnel de séances que les arbitres pourront faire par niveau sur la saison 2022/2023 (environ 47 séances pour les arbitres nationaux, 31 séances pour les arbitres fédéraux et 21 séances pour les arbitres de comité). Les cas particuliers sont aussi validés.

❷ Etude réalisée par Jean-François Jullien sur les écrans

Suite à la dernière réunion du Conseil régional d'avril, Jean-François Jullien s'était proposé pour voir avec des prestataires le coût de revient de la réalisation d'écrans.
Il rappelle que pour la finale de ligue en DN4, les joueurs doivent aller un week-end à la Maison du bridge de Labège et un week-end en Languedoc-Roussillon. Actuellement, c'est le centre de Narbonne qui est retenu. Or, la majorité des joueurs pour cette compétition viennent de Montpellier, et cela fait 2 déplacements sur 2 week-ends entiers. Le problème est que le même week-end, tous les autres centres dotés d'écrans sur Montpellier accueillent des compétitions. C'est pour cela qu'il avait émis le souhait qu'un 5ème centre (autour de Montpellier) soit doté d'écrans, afin qu'il puisse accueillir cette compétition en lieu et place de Narbonne. Il est toutefois rappelé que ce serait juste pour éviter un des rares déplacements qu'ils auront à faire et qu'il n'y a aucun week-end de compétition dans l'année qui nécessite plus de 4 centres avec écrans dans le LR. Claudette Caussignac et Frank Subecz craignent que l'ajout d'un centre avec des écrans sur Montpellier ne concentre encore plus la tenue des compétitions sur ce secteur. Diane Olivan confirme que la totalité (sauf une) des finales de comité de l'année nécessitant des écrans sont déjà prévues sur les centres autour de Montpellier.

Jean-François Jullien présente plusieurs prototypes (dimensions réduites demandées 122 cm x 60 cm au lieu de 150 cm x 65 cm, mais mêmes dimensions pour le portillon). Le plus léger, le plus stable et le plus pratique s'avère être celui d'un menuisier (Genies) à 65 €HT/écran en bois brut (78 €TTC). Ils sont nettement plus légers que les anciens écrans et très faciles à installer.

Décisions : Après de longs échanges sur le sujet, les membres du Conseil régional valident à l'unanimité des présents par 11 voix « POUR » :
➲ **L'achat de 100 écrans à la société Genies** pour un montant de **7 800€ TTC**. L'affectation de ces nouveaux écrans sera faite ainsi pour les 4 clubs déjà dotés d'écrans : Agde = 16 ; La Bridgerie = 20 ; Narbonne 22 et La Grande Motte 24.
Cette dotation ne couvre pas la totalité du besoin de chaque centre. Il sera donc demandé à chaque club de garder d'anciens écrans (les moins abîmés) dont le nombre sera déterminé par le Directeur des compétitions.
➲ Un **nouveau centre** est doté de 18 nouveaux écrans : Montpellier Comédie.
Un autre club pourra se porter candidat, afin d'éventuellement récupérer les anciens écrans encore fonctionnels qui resteraient.
➲ La rémunération des clubs pour la mise en place de ces nouveaux écrans pour les compétitions est **réduite à 1 €/écran** (cette somme est prévue pour 1 mise en place et 1 retrait des écrans et n'est pas un forfait par compétition). Elle reste à 3 €/écran (1 mise en place/1 retrait) pour les anciens écrans.

NB : il est rappelé ici qu'un club qui accueille un jour de semaine une compétition, en lieu et place d'un de ses tournois de régularité hebdomadaire, est dédommagé de 50 € pour compenser la perte des recettes dudit tournoi de régularité.

❸ 3 demandes faites au Directeur des Compétitions par des joueurs pour être classé en Cat A du SEC 21/22

Les 2 premières joueuses de la catégorie B (Maguy Joer, 2ème série ♣ et Isabelle Tyburczy, 3ème série promo) et le 1er joueur de la catégorie C (Alain Tyburczy, 3ème série ♠) ont demandé à rentrer dans le cadre des exceptions prévues dans le règlement du SEC 21/22.

La présentation est faite aux membres du conseil de chacun des cas. Madame et monsieur Tyburczy ont une réelle expérience passée en matière de bridge ainsi qu'un long parcours antérieur à leur

inscription comme nouveaux licenciés sur la saison 2020/2021. Antoine Stivala souligne que Maguy Joer est une joueuse de son club, qui joue depuis des années en Excellence, avec un partenaire qui est 1ère série ♦.

Décisions : les 3 demandes de classement en catégorie A sont alors soumises au vote du Conseil régional.

➲ Le Conseil régional ne valide pas le classement en catégorie A pour Madame Tyburczy par 6 voix « CONTRE », 4 voix « POUR » et 1 vote « ABSTENTION ».
➲ Le Conseil régional ne valide pas le classement en catégorie A pour Madame Joer par 7 voix « CONTRE », 2 voix « POUR » et 2 votes « ABSTENTION ».
➲ Le Conseil régional ne valide pas le classement en catégorie A pour Monsieur Tyburczy par 7 voix « CONTRE », 3 voix « POUR » et 1 vote « ABSTENTION ».

❹ Suppression de la phrase qui concerne les résultats exceptionnels pour le SEC 2022/2023
Suite au précédent débat, Diane Olivan propose la suppression de la phrase « *Au vu de résultats exceptionnels, un joueur pourra demander une dérogation, soumise à l'accord du conseil régional, pour être affecté dans une catégorie supérieure.* » dans le règlement du SEC 2022/2023.

Décision : ➲ le Conseil régional vote pour la suppression de cette phrase par 7 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 3 votes « ABSTENTION ».

❺ Exonération des droits de table pour les joueurs éloignés
Diane Olivan demande que le Conseil régional statue sur l'exonération des droits de table, selon certaines conditions, pour les joueurs éloignés des centres de compétition. Luc Pannetier fait part de la complexité de la mise en place de cette mesure ainsi que de la situation comptable annuelle déficitaire du comité.

Décision : ➲ le Conseil régional vote pour la suppression de cette mesure par 7 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE »

2°) Médailles

Josée Mazas informe les membres qu'elle a fait une demande de médaille à la FFB pour Madame Elisabeth Bérard Bras, licenciée depuis 20 ans en Languedoc-Roussillon et Présidente du club de Lamalou (BC Vallée de l'Orb). Ceci au nom de son investissement continu et dynamique dans le bridge régional.

3°) Licences 2022/2023

❶ Pour ce qui concerne le montant des licences, le Comité prend acte de l'augmentation décidée par la FFB pour les licences 2022/2023. Lors de la précédente augmentation en 2017, le Comité avait pris en charge cette augmentation pour les joueurs du Languedoc-Roussillon. Mais cette opération coûteuse, n'a eu aucune visibilité auprès des licenciés. Le Comité souhaite concentrer ses moyens sur des actions en faveur des clubs du Languedoc-Roussillon.

Décision : ➲ le Conseil régional valide le montant de **30 €** pour les licences de bridge 2022/2023 dans le comité Languedoc-Roussillon par 10 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».

❶ Pour ce qui concerne le renouvellement des licences en ligne mis en place par la FFB, plusieurs problèmes sont soulevés. Même après avoir eu confirmation qu'il était possible de prévoir le montant de l'adhésion du club en plus du montant de la licence, certains regrettent que cela ne permette pas de pouvoir faire payer uniquement le prix de la licence sans l'adhésion pour certaines catégories de joueurs. Après de longs échanges, la majorité des membres du Comité considère qu'il est préjudiciable que les joueurs ne viennent plus dans les clubs pour renouveler leurs licences. Cela ne favorise nullement le présentiel, ni la relation humaine ni la convivialité si importantes dans notre activité. La nécessité pour la FFB de se positionner sur le jeu en ligne, ainsi que sur la dématérialisation de l'administratif, est toutefois reconnue par la majorité des membres.
Jean-Charles Olivan en profite pour préciser que de plus en plus de clubs dématérialisent les paiements des joueurs au quotidien grâce au petit boîtier Carte Bleu qu'on peut maintenant se procurer facilement.

Décision : ➲ le Conseil régional ne veut pas que les licences de bridge 2022/2023 puissent être renouvelées en ligne dans le comité Languedoc-Roussillon par 10 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

4°) Buffets campagnards pour les finales de ligue en 2022/2023

Josée Mazas fait état du fait que les buffets campagnards qui étaient mis en place pour les Finales de Ligue avant la pandémie étaient très appréciés des participants. Plusieurs joueurs ont demandé si nous allions reprendre cette pratique. Il est important de noter que le Comité des Pyrénées ne met aucun buffet en place pour les Finales de Ligue qui se passent à la Maison du bridge. Le coût de ces buffets était plafonné à 3 €/joueur, boissons comprises.
La remarque est faite que cela ne concerne que peu de licenciés du Languedoc-Roussillon, car la moitié des participants viennent du Comité des Pyrénées.

Décision : ➲ le Conseil régional ne souhaite pas mettre en place des buffets campagnards pour les Finales de ligue qui se dérouleront dans le comité Languedoc-Roussillon en 2022/2023 par 5 voix « CONTRE », 2 voix « POUR » et 4 votes « ABSTENTION ».

5°) Réponses aux appels d'offres APR et Délégué Jeunesse pour la période 2022/2024

Josée Mazas et Frank Subecz font le point sur les réponses aux appels d'offres qui devaient être renvoyées avant le vendredi 27 mai.
⇨ Pour ce qui concerne le Délégué Jeunesse, il y a eu une réponse : Denis Festor, 1ère série ♦ du club de La Bridgerie. Il a déjà été Délégué Jeunesse à Mayotte.

Décision : ➲ le Conseil régional choisit Denis Festor comme Délégué Jeunesse pour la période allant du 1/07/2022 au 30/06/2024 avec une indemnisation pour la mission correspondant à celle qui avait été acceptée pour l'entreprise de la personne précédente. La décision est prise par 11 voix « POUR ».

⇨ Pour ce qui concerne l'APR, il n'y a eu aucune réponse. Amélie Salé, qui était en poste sur les dernières années, a été contactée dernièrement par plusieurs membres du Conseil régional. Elle a maintenu sa position de ne pas postuler pour cette mission d'APR.

Les membres du Conseil sont informés qu'un projet sur la redéfinition des tâches des APR est étudié au niveau national. Une opération pilote est en cours dans 6 comités depuis 2021 dans le cadre de conventions tripartites (FFB/Comité/APR). Ils sont aussi informés qu'Amélie Salé a piloté un groupe de travail national des APR et a fait la présentation de leurs travaux (principalement axés sur la redéfinition de leurs noms et de leurs statuts) lors d'une réunion d'information et de concertation nationale en visioconférence qui s'est tenue le 25/04/22.

Décision : ➲ le Conseil régional constate l'absence de candidature pour la mission d'APR ainsi que l'absence d'APR pour l'instant dans le Comité Languedoc-Roussillon.

Thibault Delmas Sirven traitera des opportunités de réponses aux sollicitations dans l'attente de trouver une solution. L'administratif sera basculé à Alexie Coll au secrétariat du comité. Diane Olivan se propose de réaliser le futur stage de formation des moniteurs 2023 si le poste devait rester vacant jusque-là.

✓ *Jean-François Jullien quitte la séance. Il reste 10 membres pour les votes.*

6°) Guide du compétiteur 2022/2023

Décision : ➲ tous les membres du comité sont unanimes pour faire une édition du guide du compétiteur pour 2022/2023 sur le modèle de l'année dernière. Il est demandé de rajouter 2 rubriques : les adresses des clubs du Languedoc-Roussillon ainsi qu'une note pour les joueurs en promotion : « Mes premières compétitions ». Cette décision est prise par 10 voix « POUR ».

Diane Olivan précise qu'elle fournira les tableaux et textes concernant les compétitions. La gestion de la réalisation du guide est dévolue à Alexie Coll et Frank Subecz.

⇨ Luc Pannetier distribue un nouveau tableau « Bilan financier des compétitions 2021/2022 au 1er juin 2022 » montrant les résultats financiers par compétition. Les principaux enseignements de ce tableau sont que le bilan global des compétitions est pour l'instant positif (+3 439,5 €), mais que la tendance est clairement déficitaire sur les épreuves par équipe par rapport aux compétitions par paire.

Luc Pannetier rappelle aussi que le résultat prévisionnel annuel 2021/2022 du comité a été prévu en déficit à -50 000 € à l'Assemblée générale de novembre et devrait se situer finalement entre -30 000 et -20 000 €. Il apparait donc nécessaire d'augmenter quelques tarifs de compétitions qui n'ont pas été touchés depuis de nombreuses années.

Décisions : après de longs échanges, des augmentations sont soumises au vote du Conseil régional :

➲ Passage de 12 à 13 € par joueur et par séance pour l'Excellence par paires validé par 9 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».
➲ Passage de 9 à 10 € par joueur et par séance pour l'Honneur par paires validé par 10 voix « POUR » et 0 voix « CONTRE ».
➲ Passage de 9 à 10 € par joueur et par séance pour la Promotion par paires validé par 6 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE ».
➲ Passage de 90 à 100 € par équipe et par tour pour l'Excellence par 4 et les IC2 validé par 9 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».
➲ Passage de 72 à 80 € par équipe et par tour (et de 60 à 68 € par 4 sur 1 journée) pour l'Honneur par 4 validé par 9 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».

➲ Passage de 72 à 80 € pour les IC3 et IC4 validé par 9 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».
➲ Passage de 100 à 120 € pour les IC1 validé par 9 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE ».

Tous les autres tarifs restent inchangés.

7°) Information sur les nouvelles procédures pour faciliter l'administration comptable

Frank Subecz informe les membres qu'une réunion a été faite avec Sylvie Léchelon, notre comptable bénévole, le 13/04/22 afin de trouver des solutions pour faciliter sa tâche sur quelques procédures qui posent actuellement de gros problèmes et sont très chronophages.

Une nouvelle procédure pour le transfert de licences à jour est distribuée à tous les membres (cf documents joints). Elle facilitera la tâche pour tous : les clubs, l'élu en charge des transferts, les Présidents de club ainsi que la comptabilité. Cette procédure élimine tous les flux financiers qui existaient, dans ce cadre, entre les différents interlocuteurs.

Une 2ème procédure concernant les joueurs exemptés pour certains tours des compétitions a été vue directement avec Diane Olivan, Directeur des compétitions. Cela permettra de connaître et donc de prévoir, en amont de compétitions, les sommes qui devront être réclamées aux exemptés des tours précédents.

8°) Questions diverses

❶ Thibault Delmas Sirven revient sur les recettes du Comité concernant Realbridge. Le comité a touché, depuis juillet 2021, 1 €/paire pour les tournois longs sur Realbridge (environ 2 900 paires), contre 0,13 €/paire pour les tournois en présentiel, soit 7 fois plus. Il demande que la différence soit reversée aux clubs ayant organisé les tournois sur la saison 2021/2022.

Luc Pannetier considère que ce sont les clubs qui ont bossé, que le comité n'a rien fait et que la demande est légitime.

Frank Subecz trouve anormal de redonner cet argent à quelques clubs, alors même que son club est concerné par ces reversements éventuels. Cela revient à favoriser la mise en place de tournois Realbribge, ce qui va à l'encontre de la stratégie de favoriser le retour des joueurs dans les clubs. En outre, le comité est déficitaire et cet argent devrait rester au comité pour contribuer à financer des actions pour les clubs. Il précise enfin qu'à partir du 1/07/2022, la FFB ne rétrocédera aux comités que 0,5 €/paire et plus 1 €.

Décisions : ➲ le Conseil régional valide la rétrocession de 0,74 €/paire pour les tournois longs (et 0,44 €/paire pour les tournois courts) aux clubs qui ont organisé des tournois Realbridge pour la période 1/07/2021 au 30/06/2022 par 6 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 3 votes « ABSTENTION ».

➲ le Conseil régional valide la rétrocession de 0,24 €/paire aux clubs qui organiseront des tournois Realbridge sur la période 1/07/2022 au 30/06/2023 par 8 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 1 vote « ABSTENTION ».

❷ Luc Pannetier soumet à la décision du Conseil régional différents remboursements de frais de déplacements :

Les frais de déplacements de la CRED ne peuvent actuellement pas être validés, car il n'y a aucune feuille de présence signée ou de justificatifs.

Décisions : ➲ les frais de déplacements d'Amélie Salé pour le stage de moniteur sont validés (il n'y a pas eu de rémunération directe pour la réalisation du stage, cette dernière étant comprise dans l'indemnité globale de la mission d'APR).

➲ des frais de déplacements sont alors demandés par Luc Pannetier, Diane Olivan et Thibault Delmas Sirven pour les stages d'arbitre qui ont été réalisés au mois de mai 2022 (en plus du paiement de ces interventions qui comprenaient ces frais par le passé). Ces frais sont validés.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 17 h 30.

La Présidente	Le Secrétaire général
Josée Mazas	Frank Subecz